

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 32

Artikel: Drôle de route
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voyait qu'au bout de plusieurs jours. Qui étaient-ils et qu'allait-ils faire dans ces montagnes solitaires ? Était-ce des contrebandiers ? Le commis des péages du Brassus, Samuel Bolle, ne se posa pas cette question, car il ignorait la présence de ces inconnus ; mais, un hasard lui ayant appris qu'on avait à faire à des chercheurs d'or, il se rendit auprès d'eux, puis, de sa plus belle plume, il s'empressa d'informer du cas l'intendant général des péages à Lausanne, M. Sigismond de La Harpe. Voici la lettre de ce douanier :¹

Brassus, 12 octobre 1823.

Monsieur l'intendant général !

Ayant été dans le cas, ces jours derniers, d'aller peser les fromages dans la montagne dite le Chalet-à-Roc (à 5/4 de lieue du Brassus) appartenant à la Commune du Chenit et située rière le Chenit, j'apris indirectement qu'il y avait une bande de gens qui fouillaient dans un endroit caverneux de dite montagne, pour y trouver de l'or, et qu'ils étaient déjà à quelques cent pieds de profondeur.

Ayant fini l'ouvrage qui m'avait appelé sur cette montagne, je me suis acheminé pour ce lieu fortuné, et j'y ai effectivement trouvé des gens, qui m'ont dit être Français et qui paraissent n'avoir de papiers que des congés d'anciens militaires ; je n'en ai vu que trois ou quatre, le restant étant occupé à fouiller les entrailles de la montagne ; ils sont environ une dizaine, y compris le fils du maire du Bois-d'Amont qui en fait partie. Comme je suis très sûr que notre Gouvernement ignore la chose, j'ai cru de mon devoir de vous en prévenir, afin que pour votre canal il soit informé de ce qui se passe.

J'aurais peut-être dû en prévenir Mons. notre Juge de Paix, mais j'ai préféré prendre le parti de m'adresser à vous, pour éviter les longueurs.

Agréez l'assurance de mon obéissance et de mon très respectueux dévouement.

SAM. BOLLE.

P.S. — Ils sont en ce moment à passé 500 pieds de profondeur et doivent aller à 900 pieds.

Quatre jours plus tard, M. l'intendant des péages faisait savoir à son tour au Département de Justice et Police « qu'une bande de Français, anciens militaires, font des fouilles dans une montagne de La Vallée dite le Chalet-à-Roc, dans l'espérance d'y trouver de l'or ». Là-dessus, lettre du Département au juge de paix du Chenit, pour avoir des détails, et réponse de ce magistrat, en date du 21 octobre, dans la teneur suivante :

Très honorés Messieurs les membres du Département de Justice et Police.

Après quelques informations prises, je réponds à l'honneur de votre lettre du 15 courant, que sur la Montagne dite du Chalet-à-Roch appartenant à la commune du Chenit, située au Midy de La Vallée, ayant à vent les Petits-Plats, il existe un gouffre à deux trous que l'on prétend très profond, appelé vulgairement Creux de l'Abîme, éloigné des habitations du Bas du Chenit d'au moins une lieue, mais plus rapproché du Bois-d'Amont, soit de ses habitations foraines, commune de France voisine, d'où sont venus quelques Français, dit-on, du côté de Pontarlier, lesquels avec l'aide de quelques particuliers du dit Bois-d'Amont, se sont dévalés dans cet abîme avec des cordes à une grande profondeur, en ont sorti quelques morceaux de pierres cristallines. Les dits Français ont constamment logé au Bois-d'Amont, dont ils sont partis actuellement, ne sont pas venus au Chenit, n'y ont pas logé et j'ignore leurs noms, ce que je crois je pourrais apprendre, s'il est nécessaire.

Agréez, Messieurs les membres du Département de Justice et Police, l'assurance de mon respect.

REYMOND.

Il semble ainsi que les chercheurs d'or en furent pour leurs frais de fouilles. A-t-on tenté, depuis leur départ, d'explorer de nouveau le Creux de l'Abîme ? Si quelqu'un de nos lecteurs de La Vallée savait quelque chose là-dessus, il nous obligerait fort en voulant bien nous le communiquer. Ce qui est certain, toutefois, c'est

¹ Les documents que nous reproduisons ici nous ont été aimablement communiqués par M. Alfred Millioud, archiviste.

que la grande Combe n'est devenue ni un Klondike, ni une Californie, ce dont ses industriels habitants se passent aisément, car il n'ont pas besoin de mines pour trouver de l'or.

V. F.

Parlementarisme. — Un Anglais et un Français se battaient au pistolet.

Ils étaient sur le terrain, prêts à faire feu.

— Le premier n'était pas encore bien décidé à se battre — l'hésitation est permise : « Parlementons » dit-il.

— Soit, dit le Français et sa balle vint briser la mâchoire inférieure de son adversaire.

Drôle de route. — Deux cyclistes parlent de la rampe de Grandvaux au Tronchet, vraiment dure et de tous les côtés au soleil exposée.

— Il vaut mieux la faire à pied, dit l'un des velocem.

— Parfaitement !... Quand je la monte, je descends toujours.

Quand on a l'habitude.

Des touristes se sont égarés dans les pâtures au-dessus des Agittes et ne trouvent pas le sentier du Perte d'Avenayre. Une brave femme qu'ils rencontrent promet de leur envoyer son mari pour les piloter. Au bout de quelques instants arrive, en effet, un bonhomme, qui ne paie pas précisément de mine.

— C'est vous, mon ami, lui demande d'un ton gourailler l'un des touristes, c'est vous qui allez nous montrer le chemin ?... Mais êtes-vous sûr de le connaître ?

— Alors, j'y ai déjà mené bien des bêtes.

Contra l'« einvià ».

Un Combier, surpris avec sa femme à cueillir des raisins au bord d'une vigne :

« Eh, se vo plié, ne fédéz pâ de la peina à n'a fenna qu'è prêta d'accutzi, po pâ que s'n'einfant saï marquâ ! »

L'écho du passé.

La Fête des Vignerons s'est achevée hier. Ce fut, pendant une semaine, un enchantement, un spectacle d'une splendeur indicible, un triomphe pour tous ceux qui y ont collaboré, particulièrement pour MM. Doret, René et Jean Morax.

Plusieurs innovations avaient été apportées au scénario, par les auteurs. Quelques-unes ont eu d'emblée un réel succès ; d'autres ont été plus discutées.

Il y a, dans notre belle fête, une part de tradition à laquelle le spectateur vaudois, qui est en majorité, tient beaucoup. Tout fier qu'il soit de la renommée, grandissante à l'étranger, de la Fête des Vignerons, le Vaudois veut qu'elle reste sa fête, et sa joie est tout particulièrement intense d'y retrouver, par ci, par là, quelque trait portant la marque du pays et dont il puisse dire : « Ceci est de chez nous ».

Et c'est là ce qui explique le succès constant, auprès de ces auditeurs-là, des chansons des fêtes précédentes, qui ont été maintenues dans le scénario de la fête de 1905.

Notre bon patois, si pittoresque et si savoureux, s'achemine tout doucement vers le royaume du passé. Déjà il est classé. Les philologues l'ont pris pour eux, semblables à ces médecins, qui, dans les hôpitaux, s'emparent des cadavres non réclamés, pour en faire l'autopsie et y chercher les mystères de leur art. Déjà le patois n'est plus au peuple, des sentiments intimes duquel il fut longtemps l'interprète le plus fidèle et le plus original ; il appartient à la science. On ne le parle plus ; on le dissèque, on l'analyse. Ce n'est plus au village, ce n'est plus aux champs, ce n'est plus au milieu des ceps dorés par l'automne, ce n'est plus au coin de l'âtre qu'il faut l'aller chercher ; c'est

dans les dictionnaires. Personne ne le parle plus ; bien peu encore le comprennent. Et cependant, que dans nos fêtes, que dans nos grandes manifestations populaires, quelques mots de patois interviennent, les applaudissements partent spontanés, enthousiastes. Il semble que nous revivions quelques minutes d'une vie que nous sentons nous échapper chaque jour, et que nous ne pouvons, ni ne savons plus retenir. Et, toutes fugitives qu'elles soient, ces quelques minutes ont un charme inexplicable.

Les trois chansons patoises ont fait grand plaisir : *Ranz des Vaches*, *Chanson des effeuilles* de C.-C. Dénéréaz et *Chanson des Vignerons d'automne* de Louis Favrat, deux de nos meilleurs patoisans, que le *Conteur* eut le privilège de compter au nombre de ses collaborateurs et à la mémoire de qui il garde un fidèle et respectueux souvenir.

Voici une ou deux strophes de ces chansons, que chacun trouvera au complet dans le très intéressant *Livret officiel*, édité par l'imprimeur Klausfelder, à Vevey.

Chanson des effeuilles.

I

Vegnolans ! noutré fifaïès
Ant vouadi lo bossaton ;
Et s'on vaô caquïès brantaïès
Po lo poâ rempla l'âton
Vito no faut no budzi
Po referè daô novi
Daô bon novi,
Po referè daô novi.

III

Que tsacon preigné 'na lotta
Po porta terre et bumeint
Et qu'on ne sâi pas tserropa
Po provagni aô bon temps !
Kâ s'agit dè reimplaci
Lè grougnès qu'arant sétsi
Pé la salû
Lè grougnès qu'arant sétsi.

V

Se lo Blaque, lo Philoixe
Et ce guieus de Mildiou
No menaçant, faut po cosse
Surfatâ, suprà lè bou ;
Sein quiet foudrà aô bouan
Bairè l'igue dâi z'Avants
Po dâi vin blian
Bairè l'igue dâi z'Avants.
C.-C. DÉNÉRÉAZ.

Chanson des Vignerons d'automne.

I

Noutré dzeins sant pè lè vègne
L'è z'oûde-vos lutzeyi ?
Quand lei a dei ballè gourgnè
L'è pllaisi dè veneindzzi

No farein

Dau bon vin

Vant ringâ lè plie solidos ;

Faudra que sé tignant bin.

III

Clliau bravetté veneindzause
Amâ-vo lo remolon ?
Fédé pas lè z'epouairausé
Nos, remolein à tzavon
Faut vouâdi
Sé veilli

Se la galësa Julie

Laiissé auquïè à grappelli.

VI

Vouâtsé veni lè breintarès
Minant lè felliè à lau bré
Djan-David, lo violare,
Lè fara veri sta né
La Marion,
La Suzon
Et poui la grôche Sabine
Cein va fêre on bi tredon.

LOUIS FAVRAT.